



Les Échos de Bramefarine

n° 83 – septembre 2019 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

La rentrée, c'est décontracté !



L'Éditorial du maire



La rentrée est l'occasion de reprendre son activité habituelle, son travail, ou bien le chemin de l'école pour les 92 élèves que nous accueillons en 2019-2020.

La rentrée cela se prépare. Dans les familles, personne n'échappe à la préparation

des cartables ou bien à la mise en place d'une nouvelle organisation avec les enfants plus âgés. La transition est parfois difficile, pour les adultes aussi... La commune a préparé cette rentrée. Nettoyage complet des bâtiments et équipements des salles de classe, entretien des équipements climatisations et filtres d'aération dans les classes, entretien de la cour, déplacement de la lingerie.

Suite au départ de deux agents, un nouveau planning a été mis en place pour la gestion périscolaire. Pour une activité mieux répartie et moins disruptive.

Nous avons mis en place un nouveau plan de circulation et de dépose des enfants sur le parking de la mairie. Les premiers retours sont positifs.

Indépendamment des zones de travaux en cours qui, nous le savons, occasionnent une gêne temporaire mais acceptable par tous car pour le bien-être de chacun, le stationnement, la vitesse, la circulation et le comportement des automobilistes sur notre commune posent de sérieuses questions. Nous avons été interpellés sur ce sujet par plusieurs concitoyens,

à juste titre, et nous vous en remercions. Avec l'aide du département et le support de la gendarmerie, nous vous proposerons un débat public en octobre. Nous vous invitons à continuer à nous faire part de vos préoccupations mais nous avons aussi besoin de propositions concrètes afin de mieux préparer ce débat.

La rentrée, c'est décontracté, mais c'est aussi avec sérieux que nous administrons la commune, car nous avons lancé, comme prévu, les grands chantiers annoncés en début de mandat et d'année.

À ce jour plus de 80 % des actions prévues sont achevées ou en cours.

Notre dernier conseil du 13 septembre a débattu et voté vingt et une délibérations, certaines très techniques et légales d'autres plus politiques au sens noble du terme. Celles qui vous concernent directement : nous avons modifié le règlement de la location de la salle polyvalente ainsi que celui de la gestion périscolaire, et nous avons pris deux dispositions fiscales sur le foncier.

Nous vous donnons rendez-vous le 21 septembre place du Marais d'Avalon pour les Journées européennes du Patrimoine qui seront placées sous l'angle du patrimoine naturel, de l'environnement, et de la culture. Le programme est à découvrir dans les pages qui suivent.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Michel Poinson. ■

Sommaire :

Urbanisme O. Roziau
Finances M. Poinson
Vie scolaire A. Fouillet
Patrimoine / Environnement L. Etienne

Animation M.-L. Caporale
Vie sociale / Jeunesse & sports L. Orliaguet
Animation / Culture V. Lapied. ■

Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

Travaux au hameau d'Avalon



Olivier Roziau
1^{er} adjoint -
Urbanisme

Au mois de mai dernier, les travaux sur les réseaux humides et secs ont commencé dans le hameau d'Avalon. Aujourd'hui, les derniers raccordements électriques, branchements des eaux usées et pluviales, la pose des candélabres et le remplacement de l'ancienne conduite d'eau potable et des bornes d'incendie sont pratiquement achevés. La réfection de la voirie sur la partie basse du hameau vient d'être réalisée. La partie haute sera effectuée avant la fin du mois de septembre.

Après le contrôle des branchements électriques par Enedis, une coupure du réseau pour basculement en souterrain aura lieu le 23 octobre 2019 de 8 heures à 12 heures sur tout le secteur

d'Avalon. Il est recommandé de débrancher vos équipements électriques ou mieux de couper son installation au disjoncteur pour éviter des problèmes de surtension au moment de la bascule sur les nouveaux câbles. Un rappel par *Lettre d'information* et affichage vous sera adressé en temps utile.

Le planning initialement prévu est globalement respecté dans le temps. La dépose des anciens poteaux en béton sera réalisée au fur et à mesure et après l'intervention d'Orange.

Conscients des désagréments que ces travaux vous occasionnent (coupure d'eau, déviation, circulation difficile, poussière...) nous vous remercions sincèrement de l'indulgence dont vous faites preuve depuis le début de cette période. ■

Deux projets d'aménagement ont été déposés sur la commune

Le premier se situe au Chapelat et plus précisément en face du lotissement « Les Pommiers ». Le programme prévoit de réaliser des logements individuels isolés ou groupés. Ce projet rentre complètement dans le cadre d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) prévu dans le plan local d'urbanisme (PLU) de 2018.

Le second projet se situe dans le hameau de « La Combe ». Le programme sera composé de

plusieurs maisons individuelles. Après consultation du service ADS de la communauté de communes en charge de l'instruction de nos dossiers, de l'étude sur la consommation quotidienne d'eau du hameau sur plusieurs années, il s'avère que la capacité du réservoir de 30 m³ peut accueillir sans crainte de pénurie la construction de ce lotissement. De plus, ce lotissement possédera sa propre défense incendie (un bassin de 30 m³ enterré). ■

Réaménagement du parking école/mairie, place Roger Durieux

Suite au conseil d'école, les parents d'élèves ont évoqué les difficultés de circulation pour la dépose des enfants sur le parking de la place Roger Durieux.

Nous proposons de tester la solution présentée ci-après :

- le stationnement est interdit en dehors des zones balisées ;
- la place PMR doit être respectée ;
- la sortie doit rester libre à la circulation ;
- le respect des règles de circulation, de dépose et de stationnement est la clé du succès.

Des adaptations seront possibles après une période probatoire de trois mois minimum.

Reste à l'étude le stationnement du bus. ■



Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

Le toit de la forge est rénové!

Cet été nous avons fait rénover le toit de l'ancienne forge « du père Gauthier ».

Ce chantier fut long à démarrer, de l'obtention des autorisations d'urbanisme aux dossiers de demandes de subventions, en passant par les intempéries et les indemnités de l'assurance pour les dégâts causés il y a plus d'un an. Les travaux ont également consisté à retirer « proprement » une partie de l'ancienne couverture en Eternit. Le strict respect des procédures de protection, d'enlèvement et de suivi sur l'élimination des déchets amiantés relève du devoir citoyen de chacun.

La nouvelle toiture en « bac acier » de couleur rouge brun, adaptée à un bâtiment technique, s'insère dans le paysage. Des puits de lumières



permettent un éclairage naturel efficace, des crochets de retenue neige et des chenaux « normalisent » les ruissellements de toiture.

Notre service Technique a contribué à ces travaux par la réalisation de deux puits perdus pour la collecte des

eaux pluviales (principe applicable sur notre commune pour toutes les habitations ou bâtiments ne bénéficiant pas d'un réseau de collecte collectif des eaux pluviales). Les travaux de peinture de la porte d'accès – côté est – et des ferrures des vitres sont en cours.

Ce bâtiment rénové abrite, d'une part, les équipements routiers du service Technique, l'autre partie « historique » reste dédiée à la forge et ses outils dans un cadre associatif. ■

Déchets d'amiante

Des permanences pour les collecter à la déchetterie de Crolles, le 7 décembre, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45.

www.le-gresivaudan.fr/388-amiante.htm

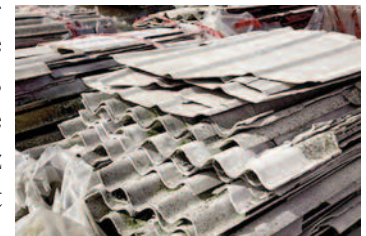
Aucune des huit déchetteries implantées sur le territoire du Grésivaudan n'acceptait ce type de déchets dangereux dont les coûts de traitement sont élevés. La communauté de communes a décidé de pallier ce manque en organisant des permanences destinées aux particuliers.

Sont acceptés : les plaques de toiture en fibrociment et les déchets d'amiante non friables (canalisations, jardinières...).

Ne sont pas acceptés : les déchets d'amiante libres ou friables de type calorifugeage, les faux plafonds, les tresses ou bourrelets...

Attention : manipulez les plaques de fibrociment avec des gants et un masque jetables, ne cassez pas les plaques et pour le transport, entourez-les de film ou sachets plastiques.

Limite des dépôts : 2 m³ ou 1 big bag par déposant. ■



Le CCAS de Pontcharra et l'Association Mieux vieillir en Grésivaudan vous invitent

le 8 octobre 2019

de 14 heures à 16 heures

à une Conférence/Ateliers

au cinéma de Pontcharra

proposé par le professeur

Couturier du Chu de Grenoble

et son équipe pluridisciplinaire



Avec le soutien de la CNSA dans le cadre de la conférence des Resources de la préservation de la santé et l'annonce des personnes âgées de l'Isère

COMMENT PRÉVENIR

LES TROUBLES DE L'ÉQUILIBRE

ET MAINTENIR SON AUTONOMIE POUR MIEUX VIEILLIR ?

Pour garder son autonomie, c'est mieux d'agir tant qu'on est en forme.

Chaque usager peut désormais accéder à son « espace Abonné » pour toutes questions sur l'eau : <https://eaux.le-gresivaudan.fr>. ■

Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

Sécurité routière

Nous avons été interpellés, cet été, par plusieurs concitoyens sur la sécurité routière dans notre village. Ces remontées d'informations sont précieuses pour nous, car malgré la présence des élus sur le terrain, nous ne pouvons pas être témoins de toutes les situations.

À ce jour nous avons identifié quatre types de problèmes (voir ci-dessous les constats) et quatre secteurs où ils s'appliquent plus particulièrement : la RD 9 devant la mairie/école, la traversée des Rippelets, la route de La Mâ vers l'accueil de loisirs, et dans chacun des hameaux pour ce qui est du stationnement et de la vitesse ressentie.

Les constats :

- non-respect des limitations de vitesse dans la traversée du village et de ses hameaux ;
- comportements et vitesse inadaptés dans les rues et ruelles étroites des hameaux denses ;
- stationnement gênant de véhicules sur le bord des voies publiques ;
- circulation d'engins motorisés sur les chemins et pistes pédestres ou cyclables.

Les mesures déjà prises :

- mise en place d'un radar pédagogique (RD9) ;
- installation d'une zone test d'un alternat aux Rippelets (RD 9) ;
- limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité de la route du Carron (Le Vieux-Saint-Maximin/La Combe) ;
- courrier à la Poste et à l'accueil de loisirs, pour avertir de comportements inadaptés ;
- contrôles de vitesse par la gendarmerie.

Les mesures et actions récentes :

- traçage au sol de la limitation à 30 km/h sur la RD 9 en centre bourg près de l'école ;

- traçage du « Stop » à La Combe ;
- modification du plan de circulation du parking de la mairie, place Roger Durieux, traçage et signalisation place handicapé, moto, dépose minute, sens de circulation ;
- rencontre avec la gendarmerie et le service Aménagement de la direction territoriale du département en charge de ces questions pour analyser les zones à risque et proposer des solutions adaptées.

Par décision unanime du conseil, et avec le concours de la gendarmerie et du service Aménagement du département, nous souhaitons associer la population à cette réflexion sur les mesures visant à améliorer la sécurité des usagers.

Une réunion publique se tiendra fin octobre (ou début novembre au plus tard) pour :

- rappeler le cadre juridique des actions possibles selon les compétences ;
- la doctrine départementale ;
- répondre aux problématiques soulevées par la mise en place de mesures déjà en place mais nécessitant des améliorations ;
- échanger et collecter de nouvelles demandes et propositions émanant des usagers.

En attendant cette rencontre publique :

- respectez-vous la limitation à 30 km/h pour la traversée du village route de Saint-Maximin ?
- roulez-vous réellement au pas dans nos hameaux ?
- stationnez-vous le long des routes ou sur des zones non balisées ?

Montrez l'exemple pour cette rentrée avec une conduite décontractée ! ■

État civil

Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

Naissances : 15 octobre 2018, Kathy Tardy ; 20 décembre 2018, Olivier Bonaimé ; 18 juin 2019, Yellena Mollard Petiot ; 5 juillet 2019, Éléa Senecal.

Mariage : 7 septembre 2019, Alexandre Diot & Salomé Roux.

Décès : 6 février 2019, Georges Jacquin ; 3 mars, René Pipet ; 13 mai, Andrée Leval veuve Quartini ; 16 mai, Anne Marie Hugonnard veuve Charmet ; 18 juillet, Danielle Girard veuve Panerio. ■

Affaires générales / Finances

Mesures de fiscalité locale sur le foncier

Deux mesures ont été adoptées à l'unanimité lors du dernier conseil municipal du 13 septembre 2019.

La première disposition porte sur la **mise en place d'une taxe sur la plus-value** de la première vente de terrains rendus constructibles suite à l'instauration du plan local d'urbanisme (PLU). La formalité est accomplie par le notaire, et non directement par le cédant. Les mutations à titre gratuit (donation entre vifs ou succession après décès) ne sont pas soumises à la taxe. Entrent dans le champ d'application de la taxe : les terrains nus ; les terrains supportant une construction impropre à un quelconque usage : bâtiment rendu inutilisable en état durable d'abandon ou en ruine, immeuble frappé d'un arrêté de péril, chantier inabouti notamment. L'assiette et le taux de cette taxe sont fixés par l'État.

Les plus-values réalisées peuvent atteindre en France, en moyenne, plus de 100 fois la valeur estimée initialement. Cette taxe permet de partager la plus-value avec la collectivité territoriale, afin de financer les équipements publics nécessaires à cette nouvelle zone d'habitation.

Pour plus d'informations : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22393.

La seconde disposition porte sur la **mise en place de l'exonération pendant une durée de cinq ans** de la taxe foncière sur le foncier bâti pour la réalisation de travaux d'économie dans votre logement (éligible si achevé avant le 1^{er} janvier 1989).

Le propriétaire doit avoir fait des dépenses d'équipement pour ce logement, ouvrant droit au crédit d'impôt pour la transition énergétique, supérieures à un certain montant :

- soit 10 000,00 € par logement au cours de l'année précédant l'application de l'exonération ;
- soit 15 000,00 € par logement au cours des trois années précédant l'application de l'exonération.

L'exonération peut débuter à compter de l'année suivant celle du paiement du montant total des dépenses d'équipement.

À l'issue des cinq ans, il faut attendre dix ans pour demander le renouvellement de l'exonération.

Pour plus d'informations :

www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/finances-projet/renovation/exoneration-taxe-fonciere.

Cette mesure est cumulable avec d'autres dispositifs nationaux pour encourager ces initiatives d'économies d'énergie (crédit d'impôts, TVA réduite, Éco prêt à taux zéro sans conditions de ressources, aide de l'ANAH, des fournisseurs d'énergie, aide des caisses de retraite, etc.).

Pour plus d'informations : www.ademe.fr.

La communauté de communes Le Grésivaudan peut vous accompagner dans votre projet : www.le-gresivaudan.fr/283-vos-rendez-vous-energie.htm.

Ces deux mesures visent, d'une part, à établir une modération des prix de vente des terrains rendus constructibles et partager avec la collectivité les plus-values et, d'autre part, favoriser et encourager les initiatives en faveur des économies d'énergies.

Nous vous rappelons qu'il existe d'autres mesures fiscales ouvrant droit à exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis ou bâtis. Par exemple, dans le cas d'un ajout ou d'une construction nouvelle ou d'une reconstruction : l'exonération de la taxe est accordée pendant une période de deux ans au 1^{er} janvier qui suit la fin des travaux.

Pour plus d'informations : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N206.

Brochure :

www.impots.gouv.fr/portail/files/media/3_Documentation/depliants/part_taxe_foncieres_proprietes_non_baties.pdf. ■



Agnès Fouillet
élue responsable
Vie Scolaire

Vie scolaire

Rentrée scolaire 2019-2020

92 élèves ont été accueillis à l'école le lundi 2 septembre dernier. Si les effectifs globaux baissent légèrement, c'est la classe de Jean-Pierre Gauthier qui est, comme l'an passé, la plus chargée avec 31 CM1 et CM2. L'équipe pédagogique accueille deux nouveaux enseignants : Hélène Ruel, qui prend en charge les CM le mardi, et Julien Arnould qui complète le temps partiel de Maëlle Sordoillet en Grande section-CP.

Du nouveau à la restauration : un menu végétarien s'invite une fois par semaine à table ! Il est dans l'air du temps de modifier nos habitudes alimentaires : la demande de repas « alternatifs »

revenait de plus en plus fréquemment de la part des familles. Elle a été relayée auprès de la société Elior, qui livre également les repas des écoles de Pontcharra et de Barraux à travers un même contrat. Elior, à l'occasion d'une réunion ce printemps, a réaffirmé son engagement à développer l'élaboration des repas avec des produits bio et/ou locaux.

Les tarifs de la restauration et de la garderie augmentent légèrement cette année. Le conseil municipal a néanmoins fait le choix de baisser le prix du repas des enfants de maternelle, car ces derniers consomment des quantités moindres que leurs aînés. Cela permet de lutter contre le gaspillage alimentaire. ■

Patrimoine / Environnement

Des producteurs et artisans locaux avec une certaine éthique



Laurence Etienne
4^e adjointe -
Patrimoine

Notre commune est parsemée de champs cultivés et recense de nombreux producteurs souvent de taille modeste. Pommes, poires, pêches, fruits rouges, noix mais aussi légumes sont cultivés. L'élevage bovins, ovins, avicole ont aussi

leur place ainsi que de nombreuses ruches.

Parmi ces exploitations, le potager « Les ptits calibres » : Quentin Thorent et Aurélie sont arrivés à Saint-Maximin depuis le mois de février. Ils proposent des légumes biologiques toute l'année, en boutique, marchés et AMAP.



Leur éthique :

- prendre en compte les ressources naturelles et la biodiversité locale ;
- des méthodes de production éthiques pour des produits sains et de qualité ;
- participer au développement des circuits de distribution courts et collaboratifs.

Aucun intrant chimique, adhésion à la charte européenne Agriculture biologique, rotation des cultures, engrais verts, composts végétaux et fumier sont au programme.

Tous les vendredis des paniers sont préparés sur commande et vous pouvez les chercher au local des Rojons. Vous pouvez les trouver aussi sur le marché



de Pontcharra en fonction de leurs productions. Pour plus d'informations allez sur leur site : www.lesptitscalibres.com.

Le vendredi, dans ce même local, vous pouvez rencontrer notre boulangère-pâtisserie locale, Anne Carpentier.



Originaire d'une ferme en Mayenne, étudiante ingénieur à Grenoble, en 2009 elle décide de devenir

boulangère à Froges pour proposer des pains longue conservation, savoureux comme ceux de son enfance.

En 2015, elle participe à la construction du fournil situé à la ferme des Rojons. Elle aussi a une certaine éthique face à son travail. Cuisson au feu de bois (pas toujours facile à maîtriser surtout en hiver), farine biologique et paysanne du Trièves moulue sur meule de pierre, sel de Guérande non raffiné, graines biologiques sont les ingrédients de ses pains.

Pas d'appareils électriques, mais des bras pour pétrir manuellement la pâte à pain, ce qui permet une grande hydratation et d'obtenir un pain à la mie moelleuse craquante à l'extérieur et très parfumée.

Son pain est distribué auprès d'AMAP, mais si vous voulez le goûter, venez à la ferme. Elle tient une permanence tous les vendredis soir de 16 h 30 à 18 heures. Cerise sur le gâteau, ou plutôt praline dans la brioche, elle réalise de délicieux Saint-Genix pour attirer les gourmands.

Son numéro pour passer des commandes : 06 52 94 76 05. ■

Patrimoine / Environnement

Nouvelles du marais d'Avalon

Durant tout l'été, le parking de l'étang a servi de camp de base aux entreprises réalisant les travaux d'enfouissement des réseaux d'Avalon. Mais, bientôt cette place sera réaménagée (places de parking, aire de camping-car, borne électrique et de vidange) mais restera enherbée dans un souci d'intégration.

Des barrières ont été installées avec l'aide de notre service Technique et de trois personnes du Conservatoire naturel de l'Isère. Malgré la chaleur presque tout a été posé en deux jours.

Les piquets et les lisses en châtaignier naturel ont été débités par l'entreprise Louis Paquet. Cette barrière aura plusieurs rôles : sécurité, protection du site mais aussi son embellissement en agissant comme un écrin brut et naturel.

Prochaine étape, le sentier du belvédère avec la mise en place d'une table explicative.

Auparavant vous êtes conviés à l'inauguration des travaux de l'étang d'Avalon qui aura lieu le 21 septembre. À cette occasion vous pourrez parler avec des personnes passionnées des milieux humides. ■

21 septembre : inauguration de l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible du Marais d'Avalon



Programme des 21 et 22 septembre 2019 – Journées européennes du Patrimoine

Samedi 21 septembre

Tour d'Avalon et Chapelle (monument inscrit) **visite libre de 10 heures à 19 heures**

Exposition temporaire par les « Artistes en Grésivaudan » Sandrine Rossi, Murielle Campillo et Dominique Venitucci.

Marais d'Avalon

11 heures Inauguration officielle de l'ENS du Marais (Accueil / Présentation technique des réalisations / Discours d'inauguration / Remerciements).

13 heures Buffet apéritif de produits locaux issus de l'agriculture biologique offert par la commune.

Échanges et discussions avec les techniciens et spécialistes de l'environnement en charge du projet.

Exposition photographique temporaire en extérieur jusqu'au 27 octobre « Les plumes près de chez nous » par Thomas Cugnot.

Dimanche 22 septembre

Tour d'Avalon et Chapelle (monument inscrit) **visite libre de 10 heures à 19 heures**

Performance artistique in situ « Extravagance Chromatique dansée » par Sandrine Rossi, à 15h30, à 15h55, à 16h20 et à 16h45.

Marais d'Avalon visite libre et exposition photographique. ■

Restauration de la tour d'Avalon

Le permis de construire a été validé.

Les dons s'élèvent, à ce jour, à 3 720 €. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour bénéficier de la défiscalisation www.fondation-patrimoine.org/61073. ■



Marie-Laure
Caporale
3^e adjointe -
Animation

Animation

Retour sur les Fêtes de la Tour 2019

Ce dixième anniversaire fut bien arrosé ! À l'eau ! Que d'eau, que d'eau en cette matinée du 9 juin ! Dommage pour le vide-greniers dont les vendeurs se comptaient sur les doigts de la main !

Mais dans l'ensemble le programme prévu a été maintenu, le soleil étant revenu dans l'après-midi et le public aussi !

Le spectacle théâtral proposé par l'association Excalibur Dauphiné et Les Goliards s'est finalement déroulé sous chapiteau. Ces derniers ont d'ailleurs animé la journée sur les différents sites, devant un public attentif et bienveillant...

Merci à nos associations qui sont restées fidèles à leur poste et qui ont accueilli et proposé leurs activités aux visiteurs.

Le bilan de cette fête est bien sûr mitigé mais comme le titrait *Le Dauphiné Libéré* : « Les Fêtes de la Tour sont restées imperméables au mauvais temps ! »...

Oui... et ce fut bien réconfortant ! ■



Concours de pétanque : challenge de la municipalité, samedi 14 septembre

Nous avons accueilli de nombreux joueurs ! Vingt-deux doublettes ont pu être ainsi formées : les parties ont commencé à 14 heures. Monsieur le maire a procédé à la remise des coupes à 19 h 30 ! Nous avons donc assisté à un long



après-midi sportif, sous un soleil radieux dans une ambiance familiale et amicale. Les finalistes du Concours principal et ceux de la Consolante ont été récompensés ainsi que les deux jeunes qui formaient la

doublette performante des enfants. Un grand merci à l'association Vivre à Saint-Maximin, notre partenaire sur cet événement, qui a assuré la buvette et qui a offert à nos deux jeunes sportifs méritants un lot. Après l'apéritif offert



par la commune, tous ceux qui le souhaitaient ont rejoint la salle Marie-Louise où les attendaient Louis Paquet et son équipe pour une soirée musicale autour d'un authentique cassoulet ! ■

Location de la salle Marie-Louise

Concernant la mise à disposition de la salle Marie-Louise,

- le règlement intérieur a été modifié : des précisions ont été apportées notamment sur la notion de ménage (une facturation supplémentaire, impactée sur la caution, sera appliquée en cas de non-respect des procédures de nettoyage de la salle) ;
- l'état des lieux se fera à partir d'un nouveau document, plus complet, qui précisera plus en détail l'état de la salle et de ses équipements, au moment de sa mise à disposition ;
- Le montant de la caution a été modifié, il a fait l'objet d'une réévaluation : son montant est fixé désormais, à 1 000,00 €. Ce montant est justifié pour couvrir le montant réel du risque pour le matériel mis à disposition. ■

Lundi 11 novembre : commémoration de l'Armistice de 1918

Retrouvons-nous, tous, devant le monument aux Morts, nouvellement érigé, après son déplacement, dans le parc, place Roger Durieux. ■

Vie sociale / Jeunesse & Sports

Trail à Saint-Maximin



Laurent Orliaguet
élu responsable
Jeunesse
& Sports

Le 29 septembre, aura lieu la seconde édition du « Saint-Max Trail ». Tous les membres de l'association Vive l'École se sont à nouveau retroussés les manches pour organiser cette belle manifestation sportive et conviviale. Nous sommes allés interroger Sylvain Mugnier, un des leaders de cette équipe dans la mise en place du trail.

Sylvain Mugnier, comment est venue l'idée de créer cet événement ?

Cela fait vingt ans que j'habite à Saint-Maximin et j'ai beaucoup couru ici. En 2016, j'ai créé le groupe « Footing » qui regroupe seize personnes qui courent régulièrement ensemble. À partir de 2017, l'idée d'un trail (qui signifie « chemin » en anglais et qui correspond à une course à pied sur un tracé en pleine nature) revenait souvent dans nos discussions. Et lors de l'assemblée générale de Vive l'École à la rentrée 2017, la proposition courageuse a été lancée...



Comment vous définiriez cette journée ?

C'est avant tout une grande fête qui a lieu autour de belles valeurs : le sport, le dépassement de soi, le partage, l'école.

Quelles sont les différences entre ce 2^e trail et le 1^{er} ?

La volonté pour cette deuxième édition est avant tout de confirmer la bonne tenue de cette manifestation. Les parcours restent inchangés, ce qui permettra à certains coureurs de retrouver les tracés qu'ils connaissent. Pour les nouveaux, ils découvriront la beauté de nos chemins ! Nous possédons un territoire fantastique pour la discipline, et de nombreuses variantes peuvent être envisagées à l'avenir... Peut-être même un jour, un trail en hiver dans la neige... ou bien en nocturne...

Un site Internet a été développé pour cette nouvelle édition ?

Arnaud (membre de l'association) nous a en effet créé un site Internet. Les inscriptions peuvent se faire en ligne. On y retrouve aussi toutes les informations utiles, ainsi que des photos prises l'an dernier : <https://saintmaxtrail.jimdofree.com>.

Où en sont les inscriptions ?

Nous comptons 51 participants à ce jour. Mais les coureurs s'inscrivent généralement assez tardivement (en fonction de la météo). Il y a même quelques inscriptions le matin de la course... Parfois à quelques minutes du départ...

Combien de participants sportifs sont attendus ?

L'an dernier nous avions tablé sur 150 participants sur les deux formats courses (10 km et 16 km). Finalement 177 coureurs ont pris le départ sur 179 inscrits. Cette année, on attend 250 coureurs ! On y croit !

Qui sont les personnes-ressources pour monter cet événement ?

La présidente de l'association, Carole David, ainsi que la

vice-présidente, Julie Paquet, sont à la manœuvre avec tous les membres du bureau. Des parents d'élèves et des habitants de la commune participent activement. De nombreux sponsors et partenaires nous accompagnent dans l'aventure. La commune nous met à disposition du matériel (barrières, barnums, chapiteaux...). Les communes voisines sont aussi sollicitées. La communauté de communes nous met à disposition l'accueil de loisirs. Enfin, le dialogue avec les chasseurs permet de proposer une manifestation totalement « safe » à nos participants.

L'aménagement des sentiers des parcours doit représenter un important travail ?

Oui en effet ! J'organise une à deux matinées pour « nettoyer » les sentiers un mois avant la course, plus quelques actions ciblées. Les intempéries occasionnent souvent des dégâts et beaucoup d'arbres sont couchés en travers des chemins. On se retrouve donc à une dizaine de personnes, munies de débroussailluses, de tronçonneuses, de râteaux...

Et on finit toujours par un petit moment convivial avec un casse-croûte.

Le jour du trail, combien de personnes sont mobilisées pour faire vivre l'événement ? Et comment sont-elles réparties ?

On compte jusqu'à soixante bénévoles le jour de la course ! Ils sont partout : à la remise des dossards, au balisage des parcours, à l'encadrement des courses, aux ravitaillements, au « débalisage », au chronométrage, à la remise des récompenses, à l'animation, à la cuisine, au service des repas, à la buvette etc. Bref partout !

Sans parler de tout le travail de préparation les jours qui précèdent : confectionner les « WelcomeBag », gérer les inscriptions, organiser les récompenses, monter le village de course...

J'en profite pour remercier sincèrement tous les bénévoles pour leur aide précieuse !

Des repas sont proposés pour ponctuer la matinée ?

Oui, après le « café-croissants » du matin, la buvette ouverte toute la matinée, un repas est proposé après les courses. Les filles de l'association ont prévu une formule « course + repas » lors des inscriptions.

Quel objectif est poursuivi par l'association Vive l'École avec l'organisation de ce trail ?

L'association organise tout au long de l'année des événements qui tentent, en plus de rassembler les habitants de Saint-Maximin, de rapporter de l'argent pour les enfants de l'école. L'année dernière, les bénéfices du trail ont permis la mise en place de quatre sorties de biathlon ! Nous espérons renouveler l'expérience cette année.

Tout cela ne serait pas réalisable s'il n'y avait pas une équipe hyper soudée, enthousiaste et très travailleuse. On est tous très fiers de cela ! ■





Véronique
Lapied
élue responsable
Culture

Animation / Culture

Samedi 5 octobre... l'Asie s'invite à Saint-Maximin

Pour la deuxième année consécutive, l'Espace Belledonne et Scènes obliques en partenariat avec notre commune vous propose une journée Belledonne et veillées sur la thématique « Saveurs d'Asie ».

À 17 heures : temps de partage avec un atelier cuisine, apprenez à confectionner un mets asiatique avec Hanh, notre chef cuisinier vietnamienne.

À 19 heures : temps gastronomique, venez partager un repas en commun (chacun apporte un plat toujours sur cette thématique) et dégustez aussi les plats asiatiques concoctés par les participants de l'atelier de 17 heures !

À 20h30 : temps culturel, spectacle *Le Sable en mouvement* proposé par l'artiste David Myriam « ...avec le sable, les images apparaissent comme par magie... ». Ne ratez surtout pas ce spectacle unique et poétique ! Entrée libre et gratuite. C'est le coup de cœur de la commune ! ■



Vendredi 18 octobre... Ciné-rencontre « Aventure & Santé »

Vous avez sans doute repéré, sur notre commune, cette roulotte orange et bleue accompagnée d'un fourgon des mêmes teintes – un habitat surprenant et minimaliste aux airs bohèmes. Damien Artero y habite en famille. C'est lui que vous voyez également circuler sur un vélo cargo singulier, à rallonge, transportant ses deux filles derrière. Il se trouve que Damien est réalisateur de films d'aventure sportive et documentaire. Le vendredi 18 octobre, la commune lui consacre une soirée pour qu'il nous présente sa maison miniature, nous explique son mode de vie (hygiène alimentaire, sport, sobriété heureuse...) et anime une projection-débat de sa dernière réalisation, tournée dans le grand nord canadien, et appelée *La Marche Sans Faim*. Il s'agit d'une

épopée singulière : Damien a suivi l'aventurier Florian Gomet sur une marche sans aucune nourriture, au long de 360 km de trek ardu à travers les monts MacKenzie, une région déserte et sauvage des Territoires du Nord-Ouest où règnent ours, grizzlis et loups en maîtres. Articulé autour de l'expédition, le film construit également un documentaire sur le jeûne, auprès d'experts de la nutrition et de la santé en France et en Allemagne. De quoi satisfaire notre appétit d'aventure tout en gardant la tête froide et... le ventre vide ! Damien animera cette soirée où nous vous espérons nombreux. Rendez-vous à 19h45 à la salle Marie-Louise pour un petit coup à boire, puis Damien passera un court diaporama sur sa Tiny House et enfin nous projetera son film. ■



Les rendez-vous 2019 à bien noter sur vos agendas !

21 et 22 septembre	Journées européennes du Patrimoine	
Du 21 septembre au 27 octobre	Exposition « Les plumes près de chez nous »	
29 septembre	Saint-Max Trail	
5 octobre	Belledonne et veillées « Saveur d'Asie » Atelier cuisine et spectacle exceptionnel : <i>Le Sable en mouvement</i>	
18 octobre	Ciné-rencontre « Aventure et Santé »	
En octobre (ou novembre)	Réunion publique « Sécurité et circulation »	
11 novembre	Cérémonie commémorant l'Armistice 1918	
15 novembre	Soirée culturelle	
20 décembre	Fête de Noël à Saint-Maximin.	

Tous ces rendez-vous feront l'objet d'un flash info détaillé. ■